



TIR SPORTIF FFH SEC 25 – 50 M. **2013**

Règlement de la Gestion Sportive **Règles Générales toutes disciplines** **Participation :**

Conditions

Pour participer aux Championnats de France 25 – 50 M. de DIEUZE, les tireurs handisport devront être en possession des licences F.F.H. et F.F.Tir.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devront en faire la déclaration au médecin de la commission, avant le début de son tir. Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la GESTION SPORTIVE ne saurait être prise en compte comme tir de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental, régional il peut **exceptionnellement** demander à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

Le tireur concerné figurera « Hors classement ».

Dans ce cas il devra **IMPERATIVEMENT**, en temps utile demander l'autorisation par écrit à son responsable régional (CTFR ou correspondant) **en priorité**, ou à défaut à son président de Région ainsi qu'au président du comité départemental et de la ligue d'accueil. Seul le responsable de région s'il le juge nécessaire avisera le D.S ceci afin d'éviter tout malentendu.

Le score réalisé sera pris en compte pour la qualification aux échelons de la GESTION SPORTIVE.

Les demandes motivées transiteront par le responsable CTFR concerné qui apposera son avis.

.La dérogation est automatique en cas de convocation par le Directeur Sportif à la date des épreuves de la GESTION SPORTIVE.

Pendant la durée de la manifestation, si un tir complet est organisé, le score pourra être pris en compte pour la qualification aux échelons suivants de la GESTION SPORTIVE, à condition que le tireur en ait fait antérieurement la demande au Directeur Sportif.

Qualifications au Championnat de France

L'accès au championnat de France s'effectue en deux fois.

Championnat Départemental.

Régional.

L'accès au championnat régional est libre.

Championnat Départemental :

La participation au championnat départemental est obligatoire.

But : délivrer le titre de Champion Départemental individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

Championnat Régional

La participation au championnat régional est obligatoire.

Buts : délivrer le titre de Champion Régional individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

Feuilles de Match

Les résultats du championnat de la GESTION SPORTIVE, départemental, régional devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

Echelon de la GESTION SPORTIVE

Le département ou la ligue d'appartenance

Dates et lieu de la compétition

Discipline et catégorie

Calendrier

Les nouvelles modalités de qualification mises en place nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons de la GESTION SPORTIVE, fixées par la commission de tir sous couvert de la DTF.

Dans le cadre ainsi déterminé, le CTFR aura toute latitude pour établir son calendrier.

Principes de qualification aux championnats Nationaux

Principe de qualification par quota :

La qualification des tireurs au championnat de France dans une épreuve des disciplines 10 mètres, 25-50 mètres et critérium jeunes, pour laquelle un nombre de places a été déterminé en fonction de la catégorie, est obtenue en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du championnat régional ou celui fourni par la DTF dans le cadre d'une dérogation.

Avoir réalisé au cours des championnats départementaux ou régionaux un minimum de points indiqués dans le tableau de quotas.

Les tireurs ex-aequo sont départagés selon la méthode des barrages.

Pour obtenir ce classement, les palmarès de tous les championnats régionaux sont compilés par épreuve et catégorie.

Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans le tableau spécifique à chaque discipline.

Les tireurs ne souhaitant pas participer aux championnats de France seront remplacés par les tireurs suivants du classement.

Le responsable de la compétition sous couvert du CTFR, lorsqu'il y en a un dans la ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Fédérale.

Programme

A tous les niveaux de la GESTION SPORTIVE les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements internationaux, Nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve.

Au championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées.

Dans ce cas pour les épreuves comprenant une finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries.

Inscription individuelle pour les disciplines à quota de places.

Dans le cadre des disciplines à quota, l'inscription individuelle est automatique. Lors des inscriptions, les tireurs devront s'assurer de la validité de l'adresse correspondant à leur licence afin de pouvoir confirmer leurs inscriptions (par E-mail ou téléphone).

Résultats

A l'issue de la compétition, le responsable ligue envoie le palmarès des championnats au secrétariat de la commission Tir avant la date limite. Ce palmarès envoyé sous forme de fichier doit correspondre au format défini par la commission et particulièrement dans le cas des disciplines à quota ou le classement des tireurs permet ou non de leur qualification.

Pour les championnats départementaux, régionaux, le C.T.F.R. envoie le palmarès au secrétariat de la Commission dans **les 5 jours qui suivent la compétition.**

Pour le championnat de France :

Selon la discipline et la catégorie concernées :

Délivrer le titre de champion de France individuel et par équipe,

Constituer le cas échéant, un tir de classement national,

Permettre aux tireurs ayant réalisé les points du Club France d'accéder aux tirs de sélections et constituer éventuellement l'équipe de France.

Remise de médailles et palmarès :

Une remise de médailles sera effectuée à la condition qu'un minimum de trois tireurs participe à la discipline dans laquelle ils se sont engagés. (Moins de trois tireurs, pas de titre, pas de médaille). Une médaille d'or est remise si le record de France de la discipline est égal ou battu. Le tireur seul dans sa catégorie et sa discipline n'ayant pas réalisé ou égalé un record de France se verra mentionné sur le palmarès (Hors titre).

Records

Pour être homologués, les records de France, doivent être réalisés :

1. A l'échelon national : aux championnats de France et aux sélections.
2. A l'échelon international : aux compétitions internationales inscrites au calendrier de la FFH.

Sélections

Les catégories concernées par les sélections, lorsqu'elles existent, sont les suivantes : JG, JF, D1, S1.

Avoir réalisé les points du Club France lors des départementaux ou des régionaux ou des Championnats de France.

Les points du Club France réalisés lors des Championnats départementaux ou régionaux ne seront validés que s'ils sont mentionnés par son CTFR sur la fiche d'engagement au Championnat de France.

Les points du Club France ne donnent l'accès qu'à une seule sélection sauf cas particuliers précisés par le Directeur Sportif.

But

Classement national

La sélection en équipe de France

La sélection pour les stages nationaux.

L'attribution éventuelle de matériel.

Championnats de France à DIEUZE du 12 au 16 JUIN 2013

ATTENTION : DATES A RESPECTER IMPERATIVEMENT :

Championnat Départemental avant le : **28 AVRIL 2013**

Championnat Régional avant le : **12 MAI 2013**

Inscription pour le Championnat de France avant le **27 MAI 2013**

Tous engagements reçus hors délai ne seront pas pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.

Tous engagements illisibles ou incomplets seront refusés.

CATEGORIES D'AGES SAISON 2012/2013

Poussins	P.F. ou P.G. nés après le 31/12/2002
Benjamins	B.F. ou B.G. nés entre le 01/01/01 et le 31/12/2002
Minimes	M.F. ou M.G. nés entre le 01/01/99 et le 31/12/00
Cadets	C.F. ou C.G. nés entre le 01/01/96 et le 31/12/98
Juniors	J.F. ou J.G. nés entre le 01/01/93 et le 31/12/95
Dames ou Seniors 1	D.1. ou S.1. nés entre le 01/01/68 et le 31/12/92
Dames ou Seniors 2	D.2. ou S.2. nés entre le 01/01/53 et le 31/12/67
Dames ou Seniors 3	D.3. ou S.3. nés avant le 01/01/53

DESCRIPTIONS DES CONCOURS

N°	DISCIPLINES	TEMPS	
		CIBLES PAPIER	CIBLES ELECTRONIQUES
R.1	Carabine 10M. 60B. Debout	1H30	1H15
R.2	Carabine 10M. 40B. Debout	1H00	50MN
R.3	Carabine 10M. 60B. Couché	1H15	1H00
R.4	Carabine 10M. 60B. Debout Potence Belge	1H30	1H15
R.5	Carabine 10M. 60B. Couché Potence Belge	1H15	1H00
P.1	Pistolet 10M. 60B.	1H30	1H15
P.2	Pistolet 10M. 40B.	1H00	50MN
P.5	Pistolet 10M. Standard	Règles ISSF	Règles ISSF
F.5	Pistolet 10M. Vitesse	Règles ISSF	Règles ISSF
R.6	Carabine 50M. 60B. Couché	1H.	50MN
R.7	Carabine 50M. 3x40 (G.C.D.) le tireur gère seul son changement de position	3H15	2H45
R.8	Carabine 50M. 3x20 (G.C.D.)	2H.	1H45
R.9	Carabine 50M. 60B. Couché Potence Belge	1H.	50MN
F.12	Carabine 50M. 3x40 Potence Belge (G.C.D.) le tireur gère son changement de position	3H15	2H45
P.3	Pistolet Sport 25M. Combiné	Règles ISSF	Règles ISSF
P.4	Pistolet Libre 50M.	1H45	1H30
F.10	Pistolet 25M. Standard	1H45 Règles ISSF	Règles ISSF
R.10	Carabine 10M. 60B. Debout Mal Voyant	1H45	
R.11	Carabine 10M. 60B. Couché Mal Voyant	1H30	
F.1	Carabine 10M. 40B. Couché Potence Belge	1H15	
F.2	Carabine 10M. 40B. Debout Potence Française	1H15	
F.3	Carabine 10M. 60B. Debout Potence Belge - Centre	1H45	
F.4	Pistolet 10M. 40B. Potence Française	1H15	
F.7	Carabine 10M. 60B. Couché Potence Belge - Centre	1H30	

Attention : Ci-dessous les modifications pour les adultes.



MODIFICATIONS DU REGLEMENT ISSF

Ce document résume les principales modifications du règlement ISSF et la façon dont elles seront appliquées au niveau national. **Ce document n'est pas exhaustif et a pour but de donner une information aux tireurs dès à présent.**

Modifications ordre des positions et temps de tir

Changement de l'ordre de tir pour les épreuves 3 positions (3x40 et 3x20). Le nouvel ordre de tir est le suivant :

GENOU
COUCHE
DEBOUT

Coup d'essais à 10 et 50 m. :

Il y aura une période de 15 minutes de préparation et d'essais avant chaque match de qualification dans toutes les épreuves Carabine et Pistolet à 10 m et 50 m. Tous les coups d'essai doivent être tirés pendant ces 15 minutes, aucun coup d'essai ne peut être tiré après le début du temps de match sauf dans les épreuves Carabine 3 positions ou des coups d'essai peuvent être tirés entre le "genou" et le "couché" et entre le "couché" et le "debout". Si un athlète arrive en retard, et que les 15 mn de préparation et essais sont terminées, il commencera le match sans essais.

La durée des épreuves sera diminuée dès les échelons départementaux et régionaux 2013 à 50m. Pour les épreuves Carabine et Pistolet. Les détails des temps de tir sont précisés ci-dessus.

Equipement épreuves Carabine

Chaussures :

La souplesse et la flexibilité des semelles des chaussures ne seront pas contrôlées.

Les chaussures de tir sont interdites pour les épreuves de tir Carabine "couché"

La norme maximale de dépassement de la semelle (5mm) par rapport aux contours de la chaussure ne sera pas appliquée.

Vestes et pantalons :

La rigidité des vestes et des pantalons de tir ne sera pas contrôlée

L'épaisseur des vestes et pantalons ne sera pas contrôlée

Le pantalon de tir est interdit pour les épreuves de tir "60 balles couché". Il est autorisé pour la position "couché" des épreuves 3 positions.

La norme interdisant les coutures sous les bras sur les vestes de tir ne sera pas appliquée.

Les renforts de pantalon sous les fesses, restent autorisés. Pour les tireurs ayant des pantalons sans renfort fixé sous les fesses, une pièce séparée de matériau flexible compressible ayant une épaisseur maximale de 10mm et des dimensions maximales de 20x20 cm peut être placée sur le talon de la position "genou".

Armes et supports :

Aucune partie du support carabine ne peut être plus élevée que les épaules des tireurs en position de tir debout

Une seule carabine peut être utilisée lors des qualifications et finales.

Tout appareil, mécanisme ou système qui réduit, ralentit ou minimise les oscillations ou les mouvements de l'arme

Casquette et cache-œil :

La casquette ou la visière :

Ne peut pas aller au-delà de 80mm en avant du front

Ne doit pas être portée de manière à remplacer ou servir de cache œil latéral

Ne doit pas toucher le dioptré en position de tir



N°	DISCIPLINES	REGION	C.G.	C.F	MIXTE JG.JF.	MIXTE S1.D1	D.	S.1	MIXTE S2.D2	S.2	D.2	
R.6	Carabine 50M. 60 balles Couché Minimum à réaliser	O P E N	3 420		5 450	15 490			5 460			
R.7	Carabine 50M. 3x40 Minimum à réaliser							7 940				
R.8	Carabine 50M. 3x20 Minimum à réaliser						5 480				4 460	
R.9	Carabine 50M. 60 balles Couché Potence Belge Minimum à réaliser		3 420		5 450	12 490			5 460			
F.12	Carabine 50M. 3x40 Potence Belge Minimum à réaliser							8 940				
P.3	Pistolet Sport 25M. Combiné Minimum à réaliser						5 410	10 430			5 410	4 400
P.4	Pistolet Libre 50M. Minimum à réaliser						5 410	10 430			5 410	4 400
F.10	Pistolet 25M. Standard Minimum à réaliser					10 420				5 400		
R.10	Carabine 10M. 60 balles Debout Mal Voyant Minimum à réaliser	O P E N	3 420		3 440	7 480			7 470			
R.11	Carabine 10M. 60 balles Couché Mal Voyant Minimum à réaliser		3 430		3 450	7 490			7 480			

Points d'accès au Club France

CONCOURS	JUNIORS	SENIORS
R 1. Carabine 10M. 60 balles Debout	540	560
R 2. Carabine 10M. 40 balles Debout	345	370
R 3. Carabine 10M. 60 balles Couché	575	590
R 4. Carabine 10M. 60 balles Debout Potence Belge	565	585
R 5. Carabine 10M. 60 balles Couché Potence Belge	575	592
R 6. Carabine 50M. 60 balles Couché (mixte)	540	570
R 7. Carabine 50M. 3 x 40	1060	1080
R 8. Carabine 50M. 3 x 20	520	540
R 9. Carabine 50M. 60 balles Couché Potence Belge	540	575
P 1. Pistolet 10M. 60 balles	520	545
P 2. Pistolet 10M. 40 balles	330	355
P 5. Pistolet 10 M. Standard		330
P 3. Pistolet 25M. Combiné		535
P 4. Pistolet 50M. Libre		510